



## **CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE « PLACE DE LA GARE » POUR LA « PLACE JEAN-PELLETIER »**

**Consultation publique du conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline Parlementaire le mardi 10 juin 2014, 19 h, à L'École des Ursulines de Québec, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase : accès à la ruelle par la rue du Parloir ou par la rue Sainte-Ursule**

### **HOMMAGE À JEAN PELLETIER (1935-2009)**

Dernièrement, un dossier de demande de changement de dénomination en l'honneur de M. Jean Pelletier a été déposé au Comité de toponymie pour analyse. Lors de la dernière rencontre, qui s'est tenue le 1er mai 2014, les membres du Comité ont décidé d'accepter la proposition de changement de dénomination de la « place de la Gare » pour la « place Jean-Pelletier ».

Monsieur Jean Pelletier a été maire de la Ville de Québec pendant 12 ans, entre 1977 et 1989. C'est au cours de son premier mandat, en 1979, qu'il a cofondé l'Association internationale des maires francophones avec monsieur Jacques Chirac, alors maire de Paris. En 2014, on célébrera les 35 ans de cette Association.

Rappelons que c'est aux efforts du maire Pelletier qu'on doit l'inscription, en 1985, de l'arrondissement historique du Vieux-Québec sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, une reconnaissance internationale qui changera à jamais le devenir de la Capitale.

La place de la Gare s'avère un lieu symbolique puisque le maire Jean Pelletier a été l'initiateur du projet de l'implantation de la gare intermodale, projet qui a été adopté par le conseil municipal en avril 1981. C'est aussi sous sa gouverne que commencera la revitalisation du quartier de Saint-Roch.

Pour la Ville de Québec, la commémoration toponymique est une manière privilégiée de rendre hommage à des personnes particulièrement significatives pour celle-ci. Nous pensons que le temps est venu d'honorer la mémoire de Jean-Pelletier. Monsieur Jean Pelletier est décédé le 10 janvier 2009.

Conformément à l'article 4 du Règlement R.R.V.Q., chapitre P-4, Règlement sur la politique de consultation publique, le changement de nom de place devra être soumis à une consultation publique.

Frédérique Châlon  
Service de la culture  
Ville de Québec